

Paris, le 07/07/2022

## SUIVI ACCORD TÉLÉTRAVAIL

Signé par la CFDT en 2021 l'accord Télétravail s'est appliqué partiellement. Face à la charge de travail annoncée début 2022, la DG a fait le choix de manière unilatérale d'accorder le minimum avec une clause de revoyure en juin 2022.

**43 323 agents bénéficient de l'accord depuis le 7 février 2022** soit : 40 505 en télétravail « Standard », 2 645 en « Expérimentation » et 173 en « Travail de proximité ».

52% des agents en jours fixes, 29% en mixte et 19% en jours volants dont 817 agents hors campagne.

Pour mémoire, les agents assurant une relation en présentielle, auprès des usagers en agence, peuvent au maximum prétendre à 2 jours, malgré la demande CFDT de 3 jours pour tous.

Sur les **4 181 demandes** d'accroissement du nombre de jours de télétravail lors de la clause de revoyure de juin, 3 027 étaient conformes mais **seulement 1 659 ont été acceptées**.

La CFDT attendait un réexamen à la hauteur des attentes. 1 355 refus, principalement pour nécessités de service, est incohérent avec la proposition d'accroissement.

**La CFDT rappelle aux agents qu'en cas de refus un recours hiérarchique est possible par l'intermédiaire d'un représentant du personnel.**

**Concernant l'expérimentation, le protocole d'évaluation quantitatif et qualitatif mis en œuvre dès le démarrage de l'expérimentation reste timide.**

En dehors des extractions RH sur **l'aspect quantitatif**, les enquêtes web auprès des agents, pour avoir leur appréciation sur le télétravail, tardent à voir le jour.

Les évaluations doivent porter sur des éléments tels que :

- La montée en charge des nouvelles modalités de télétravail, les relations aux usagers et la performance opérationnelle (indicateurs)
- L'organisation du travail, le management et la performance sociale

Sur **l'aspect qualitatif**, des visites de sites et des entretiens avec les agents sont réalisés par la Direction d'Évaluation. Des entretiens sont prévus avec les DE par un cabinet extérieur jusqu'à la fin de l'année. Cela permettra de mesurer les écarts entre les sites qui participent à l'expérimentation et les autres.

La DG a accepté qu'un accompagnement des managers par les RH départementaux soit mis en place dès maintenant pour la prochaine campagne d'octobre.

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS REPRESENTANTS CFDT**